

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 10 octobre 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-10-10-40 | Le Bon Créneau - attribution d'une subvention
pour l'année 2024**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 3 oct. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moysé , Madame Murielle Mour, Madame Karine Pégon.

Vu :

- L'article 123.5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- L'activité d'auto-école sociale portée par l'association « le Bon Créneau »,
- Que des stéphanois rencontrant des difficultés économiques et/ou d'apprentissage bénéficient de l'accompagnement de l'auto-école sociale,
- Le souhait de la Ville de minimiser le coût du permis de conduire pour ces stéphanois défavorisés,

Le Conseil d'administration décide :

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2024 à l'association « le Bon Créneau »,
- De verser cette somme directement sur le compte de l'association,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 13 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20241018-2024-10-10-40-DE

Publié ou notifié : 12 NOV. 2024